

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2413

7 octobre 2011

SOMMAIRE

ABN AMRO Commercial Finance S.A. ...	115780	LaSalle UK Property Company S.à r.l. ...	115809
Alcentra Fund S.C.A. SICAV-SIF	115819	Lombard International Assurance S.A. ...	115812
Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	115803	Lothian Partners 27 (Sàrl) Sicar	115811
Alpha Union Invest	115809	LX Alpha S.à r.l.	115812
Alter Domus Participations S.à r.l.	115822	Majac S.à r.l.	115812
Apicius Restaurants Sàrl	115793	Manoir Kasselslay Sàrl	115813
Ayala	115783	Monte Cristo SICAV-FIS	115788
Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S.		MR Promotions Sàrl	115813
.....	115815	MSI Alpha S.à r.l.	115814
"C.A.P.S S.A." (Consulting in Aeronautics		OI-Games S.A.	115784
Products & Services)	115778	Optim-Solutions	115814
Clamart International S.A.	115787	Orchestra Luxembourg S.A.	115814
DB Valoren S.à r.l.	115779	Ourakan International S.A.	115796
Eurobeton Holding S.A.	115780	Partelcom S.A.	115815
EUROP ASSETS Holding S.A.	115781	Pernety Holding S.A.-SPF	115813
Fiduo	115778	Perus 2 S.à r.l.	115815
GESTOR Société Fiduciaire	115779	Pëtzgewan S.C.I.	115819
Grissin S.A.	115787	PSPEUR	115819
Hydrus Investments S. à r.l.	115787	Redoma S.à r.l.	115821
IDG International Development Group		Royal Classics S.A.	115821
S.A.	115789	Rudd S.à r.l.	115824
IKB International	115803	Solvadis International S.à.r.l.	115789
International Business & Assets Company		SportFitness Connection Sàrl	115821
Soparfi	115781	Steho Energy A.G.	115804
Isolation RD S.A.	115788	TPL Augsburg S.à r.l.	115796
Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à r.l. ...	115811	Wire S.A.	115814
LaSalle UK Investment Property Company			
IV S.à r.l.	115803		

"C.A.P.S.S.A." (Consulting in Aeronautics Products & Services), Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R.C.S. Luxembourg B 129.719.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116242/10.

(110132817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Fiduo, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 56.248.

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Fiduo", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 613 du 27 novembre 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.248.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 juin 2011, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte à 8.30 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Susanna FERRON, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ MILLE SIX CENTS (5.600) actions d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50,-) représentant l'intégralité du capital social de DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (EUR 280.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Restera pareillement annexée aux présentes la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera soumise avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Changement de l'exercice social et modification subséquente de l'article 20 des statuts.
- 2.- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et modification subséquente de l'article 17 des statuts.
- 3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la société pour qu'il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, de sorte que l'article 20 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 20.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire aux Commissaires."

L'assemblée générale fait remarquer que l'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} septembre 2010 se terminera le 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article 17 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 11.30 heures.

Si la date de l'Assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.”
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. Rochas, S. Ferron, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 août 2011. Relation: EAC/2011/11197. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117595/60.

(110134995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.168.679.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.379.

—
AUSZUG

Die alleinige Gesellschafterin hat gemäß Beschluss vom 18. Juli 2011 beschlossen:

KPMG Audit S.à r.l., mit Sitz in 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 103.590,

wird als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2011 emannt. Das Mandat endet anlässlich der Feststellung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr 2011.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16. August 2011.

Monfred Müller.

Référence de publication: 2011116471/16.

(110133745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

GESTOR Société Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 36.079.

—
L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société anonyme "Fiduo", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 septembre 1996., publié au Mémorial C numéro 613 du 27 novembre 1996, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations Luxembourg sous le numéro B 56248,

ici représentée par deux de ses administrateurs savoir:

a) Monsieur Patrick ROCHAS, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

b) Monsieur Philippe SLENDZAK, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

ici représenté par Monsieur Patrick ROCHAS, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, lesquels peuvent engager ladite société en leur qualité d'administrateurs par leurs signatures conjointes.

ci-après dénommée "le comparant".

Lequel comparant dûment représenté déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée "GESTOR Société Fiduciaire", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 1991, publié au

Mémorial C numéro 146 du 23 mars 1991, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations Luxembourg sous le numéro B 36.079.

Ensuite le comparant dûment représenté représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la société, et modifie en conséquence l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante."

L'assemblée fait remarquer que l'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} septembre 2010 se termine le 31 décembre 2011.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant ès-qualités qu'il agit a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, Passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Rochas, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 août 2011. Relation: EAC/2011/11202. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011117613/48.

(110134993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Eurobeton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 114.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011116203/12.

(110132285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

ABN AMRO Commercial Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011116205/12.

(110132261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

**IBAC Soparfi SA, International Business & Assets Company Soparfi, Société Anonyme,
(anc. EUROP ASSETS Holding S.A.).**

Siège social: L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire.
R.C.S. Luxembourg B 104.068.

L'an deux mil onze, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «EUROP ASSETS Holding S.A.», ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 17/3, rue des Tondeurs,
constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz, en date du 20 juillet 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5 du 4 janvier 2001,
inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.068.

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Georges GERARD, administrateur de sociétés, demeurant à E-08043 Barcelone (Espagne), 141, Paseo San Juan, qui assume également la fonction de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Irma Daniela D'AFFARA, administrateur de sociétés, demeurant à E-43763 Vespella de Gaia (Espagne), 8, avenida Sant Miquel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de nom de la Société en «INTERNATIONAL BUSINESS & ASSETS COMPANY SOPARFI», en abrégé «IBAC SOPARFI SA».

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts, comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination de «INTERNATIONAL BUSINESS & ASSETS COMPANY SOPARFI» en abrégé «IBAC SOPARFI SA».

3.- Transfert du siège social de Wiltz à L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire, et modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts, comme suit:

« **Art. 2. Siège social. (alinéa 1)**. Le siège social est établi à Strassen.»

4.- Changement de l'objet social et modification de l'article 3 afférent des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet**. La société a pour objets:

- l'exercice de l'activité d'agent d'usine et d'intermédiaire commercial,
- le conseil en gestion et organisation d'entreprises ainsi que le conseil en gestion et organisation d'événements promotionnels d'entreprises, en matière agricole, industrielle, de construction et autres,
- l'assistance dans la recherche, la valorisation et la protection de logiciels de tous types, de savoir faire, de procédés de fabrication et autres inventions pouvant faire l'objet ou non d'un dépôt de brevet, et de gestion d'une licence d'exploitation ou d'utilisation,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général la société pourra prendre toutes mesures de contrôle et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.»

5.- Modification de l'article 21 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21. Disposition générale**. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

6.- Acceptation de la démission des anciens administrateurs, Nathalie ZICCARDI et Jean-Luc LOUIS, ainsi que des administrateurs et délégués la société «International Business & Assets Company Inc.» et CPEL SOPARFI S.A.

7.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration de trois membres.

8.- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Philippe DEMOULIN.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés reconnaissant être dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en «INTERNATIONAL BUSINESS & ASSETS COMPANY SOPARFI» en abrégé «IBAC SOPARFI SA».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination de «INTERNATIONAL BUSINESS & ASSETS COMPANY SOPARFI» en abrégé «IBAC SOPARFI SA».

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Wiltz à L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire, et de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts, comme suit:

« **Art. 2. Siège social. (alinéa 1)**. Le siège social est établi à Strassen.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société et de modifier l'article 3 afférent des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet**. La société a pour objets:

- l'exercice de l'activité d'agent d'usine et d'intermédiaire commercial,
- le conseil en gestion et organisation d'entreprises ainsi que le conseil en gestion et organisation d'événements promotionnels d'entreprises, en matière agricole, industrielle, de construction et autres,
- l'assistance dans la recherche, la valorisation et la protection de logiciels de tous types, de savoir faire, de procédés de fabrication et autres inventions pouvant faire l'objet ou non d'un dépôt de brevet, et de gestion d'une licence d'exploitation ou d'utilisation,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général la société pourra prendre toutes mesures de contrôle et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier de l'article 21 des statuts, comme suit:

« **Art. 21. Disposition générale**. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission des anciens administrateurs, Nathalie ZICCARDI et Jean-Luc LOUIS, de l'administrateur et délégué la société «International Business & Assets Company Inc.» ainsi que de l'administrateur-délégué CPEL SOPARFI S.A.

Septième résolution

L'assemblée nomme membres du nouveau conseil d'administration, au nombre de trois pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

a) Madame Irma Daniela D'AFFARA, administrateur de sociétés, demeurant à E-43763 Vespella de Gaia (Espagne), 8, Avenida Sant Miquel, née à La Piata (Argentine), le 25 novembre 1962,

b) la société CEDG, CENTRE EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION SA, avec siège social à L-8047 Strassen, 56, rue de la Victoire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.664, par son représentant permanent Madame Irma Daniela D'AFFARA, préqualifiée,

c) Monsieur Georges GERARD, administrateur de sociétés, demeurant à E-08043 Barcelone (Espagne), 141, Paseo San Juan, né à Amay (Belgique), le 19 août 1946.

Huitième résolution

L'assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Philippe DEMOULIN jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.45 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.310,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Gérard, I. D'Affara, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2011. Relation: LAC/2011/20113. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 mai 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011118096/138.

(110135006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Ayala, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.418.

L'an deux mille onze, le quatre août;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AYALA", ayant son siège social à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150.418, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 248 du 4 février 2010,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 956 du 6 mai 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hervé TYDGAT, comptable confirmé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Roeser à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, et modification afférente de l'article 3 des statuts;

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Roeser à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, H. TYDGAT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2011. LAC/2011/36016. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117000/62.

(110134684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

OI-Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.203.

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of July.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Mrs Sonja BEMTGEN, employee, professionally residing in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

acting as representative of the board of directors of the public limited company "OI-Games S.A.", established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade

and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 147203 (the "Company"), pursuant to a power given by a resolution of the board of directors taken in its meeting dated July 18th, 2011 and July 19th, 2011;

the extracts of the minutes of the said meetings, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on July 13th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1551 of the 12th of August, 2009, and the articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 19th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 775 of the 20th of April 2011.

2. The subscribed corporate capital is set at EUR 8,439,830.- (eight million four hundred thirty-nine thousand eight hundred and thirty Euros), divided into 843,983 (eight hundred forty-three thousand nine hundred eighty-three) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

3. Pursuant to paragraph 5.2 of article 5 of the articles of association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 25,000,000.- (twenty-five millions Euros) divided into 2,500,000 (two million five hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten EUR) each.

4. Pursuant to paragraph 5.4 of article 5 of the articles of association of the Company, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on the 13th of July 2014, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5. Through its resolutions dated July 18th, 2011 and July 19th, 2011, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital by an amount of EUR 1,375,020.- (one million three hundred seventy five thousand and twenty Euros) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 8,439,830.- (eight million four hundred thirty-nine thousand eight hundred and thirty Euros) up to EUR 9,814,850.- (nine million eight hundred fourteen thousand eight hundred fifty Euros), by the creation and issue of 137,502 (one hundred thirty-seven thousand five hundred and two) new Shares of a par value of EUR 10.- (ten Euros) each (the "Newly Issued Shares").

6. The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the subscribers detailed on the lists here annexed.

The justifying applications forms, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed the deed to be filed with it with the registration authorities.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The total contribution of EUR 5,500,080.- (five million five hundred thousand and eighty Euros) consists of EUR 1,375,020.- (one million three hundred seventy five thousand and twenty Euros) which shall be allocated to the share capital and EUR 4,125,060.- (four million one hundred twenty-five thousand and sixty Euros), which shall be allocated to the share premium.

The proof of the total payment of EUR 5,500,080.- (five million five hundred thousand and eighty Euros) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7. As a consequence of this increase of capital, paragraph 5.1 of article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

“ 5.1. The subscribed corporate capital is set 9,814,850.- (nine million eight hundred fourteen thousand eight hundred fifty Euros), divided into 981,485 (nine hundred eighty-one thousand four hundred eighty-five) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.”

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Sonja BEMTGEN, employée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme «OI-Games S.A.», établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147203 (la «Société»), en vertu d'un pouvoir conféré par décisions du conseil d'administration prises en ses réunions datées du 18 juillet 2011 et du 19 juillet 2011;

les extraits desdits procès-verbal de ces réunions, après avoir été signés «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1551 du 12 août 2009 et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 775 du 20 avril 2011.

2. Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à EUR 8.439.830,-(huit millions quatre cent trente-neuf mille huit cent trente euros), divisé en 843.983 (huit cent quarante-trois mille neuf cent quatre-vingt-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune.

3. Conformément au paragraphe 5.2 de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 25.000.000,-(vingt-cinq millions d'euros), composé de 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,(dix euros) chacune.

4. Conformément au paragraphe 5.4 de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 13 juillet 2014, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5. Par deux résolutions du 18 juillet 2011 et du 19 juillet 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.375.020,-(un million trois cent soixante-quinze mille vingt euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 8.439.830,-(huit millions quatre cent trente-neuf mille huit cent trente euros) à EUR 9.814.850,-(neuf million huit cent quatorze mille huit cent cinquante euros), par la création et l'émission de 137.502 (cent trente-sept mille cinq cent deux) actions nouvelles avec une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune (les «Actions Nouvellement Emises»).

6. Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites et affectées aux souscripteurs apparaissant sur les listes en annexe.

Les formulaires justificatifs de souscription, après avoir été signés «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Nouvelles Actions ont été libérées par un apport en numéraire. Le montant total de l'apport de EUR 5.500.080,-(cinq millions cinq cent mille quatre-vingt euros) consiste en EUR 1.375.020,-(un million trois cent soixante-quinze mille vingt euros) affectés au capital social et EUR 4.125.060,-(quatre millions cent vingt-cinq mille soixante euros) affectés à la prime d'émission.

La preuve du paiement du montant total de EUR 5.500.080,-(cinq millions cinq cent mille quatre-vingt euros) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément

7. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 9.814.850,-(neuf million huit cent quatorze mille huit cent cinquante euros), divisé en 981.485 (neuf cent quatre-vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011117756/143.

(110134845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Grissin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.710.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2011116206/11.

(110132090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Hydrus Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.112.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Hydrus Investments S.à r.l.

Représenté par: Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2011116208/14.

(110132108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Clamart International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 33.062.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires du 11 août 2011

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

2. Madame Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

5. Monsieur Serge HIRSCH, né à Longeville-les-Metz (France), le 22 décembre 1963, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été nommé administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

6. Madame Joëlle MAMANE, née à Fes (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

7. Madame Marie-Laure AFLALO, née à Fes (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

8. La société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 67501, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, a été nommée commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

9. Le siège social de la société a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Luxembourg, le 18 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CLAMART INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011118195/29.

(110135697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Isolation RD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 103.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Isolation RD S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011116209/13.

(110132116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Monte Cristo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.532.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 29 juin 2011:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire les Administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012:

* Mr. Stéphane CATHELIN, Administrateur

* Mr. Philippe HOUMAN, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Jean-Marc AZOULAY, en tant qu'Administrateur pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs

- Mr. Stéphane CATHELIN, Monte Cristo Family Office, 14 rue du Rhône, CH-1204 Genève.

- Mr. Philippe HOUMAN, AHL Management Consultants, La Residencia Del Mar, Apt.130, Dubai Marina, Emirats Arabes Unis.

- Mr. Jean-Marc AZOULAY, Bain & Company Russia, 30, Trubnikovskiy PER Dom 3, Q19, 121069 Moscou, Russie.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l. ayant son siège social à L - 1471 Luxembourg, 400, Route d'Esch, BP 1443.

Luxembourg, le 18 août 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011118673/30.

(110135836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

IDG International Development Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 125.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de IDG International Development Group S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011116210/13.

(110132120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Solvadis International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.997.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Solvadis International S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg Trade Register section B number 133.997, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on November 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 3000; and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on October 27, 2010, published in the Memorial C number 2804 of December 21, 2010.

The meeting is presided by Mrs Sara Lecomte, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 23,750,000 (twenty-three million seven hundred fifty thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Share capital reduction by EUR 37,500.- (thirty seven thousand five hundred euro) in order to bring it from its current amount of EUR 237,500.- (two hundred thirty seven thousand five hundred euro) to EUR 200,000.- (two hundred thousand euro), by cancellation of all shares of class A and of class B.

2.- Amendment of the Article 8, 11 and 21 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to decrease the share capital amount by EUR 37,500.- (thirty seven thousand five hundred euro) in order to bring it from its current amount of EUR 237,500.- (two hundred thirty seven thousand five hundred euro) to EUR 200,000.- (two hundred thousand euro), by way of reimbursement to the shareholders of an amount of EUR 602,096.- for class A and of an amount of EUR 5,400,000.- for class B proportionally to their shareholding and by cancellation of 1,250,000 shares of class A and 2,500,000 shares of class B.

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments and the shareholder's reimbursement.

Reimbursement delay

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial C.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article 8, 11 and 21 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) represented by twenty million (20,000,000) shares of one hundredth euro (EUR 0.01) each, divided into:

- two million five hundred thousand (2,500,000) Class C Ordinary Shares;
- two million five hundred thousand (2,500,000) Class D Ordinary Shares;
- two million five hundred thousand (2,500,000) Class E Ordinary Shares,
- two million five hundred thousand (2,500,000) Class F Ordinary Shares,
- two million five hundred thousand (2,500,000) Class G Ordinary Shares,
- two million five hundred thousand (2,500,000) Class H Ordinary Shares,
- two million five hundred thousand (2,500,000) Class I Ordinary Shares

and

- two million five hundred thousand (2,500,000) Class J Ordinary Shares;

and, together with the Class C, D, E, F, G, H, I Ordinary Shares referred to as the "Ordinary Shares" each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

Art. 11. The share capital of the Company may be reduced through (i) the repurchase and cancellation of a whole class of Shares, or (ii) by the repurchase and cancellation of all the Shares in every class of Shares held by a shareholder, as may be determined from time-to-time by the board of managers and approved by the general meeting, provided however that the share capital never become lower than the minimum required by the Law.

In the case of any repurchase and cancellation of a whole class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in alphabetical order (starting with Class C Ordinary Shares). In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole class of Shares (in the order provided for above), each such class of Shares entitles the holders thereof to such portion of the Total Cancellation Amount, pro rata to their holding in such class of Shares.

In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of all the Shares held in every class of Shares by a shareholder, this shareholder shall be entitled to receive the Repurchase Price, as determined by the board of managers and approved by the general meeting.

The Company may repurchase its Shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by the Law.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital (hereinafter the "Legal Reserve").

After allocation to the Legal Reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders.

In compliance with the foregoing provisions, the manager or the board of managers may distribute interim dividends to the shareholders, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers; and
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the Legal Reserve."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den 4. August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Erschienen zu einer außerordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter der "Solvadis International S.à r.l.", société à responsabilité limitée (GmbH), mit Sitz 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 133.995, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen und am 19. November 2007 im Mémorial unter C-N° 3000 veröffentlicht.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Sara Lecomte, Privatbeamter, wohnhaft zu Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Frau Flora Gibert, Privatbeamter, wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der vertretenen Anteile und der Gesellschafter beigefügt. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise ihren Vertretern, sowie dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmenzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde, ne varietur paraphiert, beigebogen, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II. Daß die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit aller Gesellschafter oder deren Beauftragten, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung, über deren Inhalt die Gesellschafter informiert wurden, beschließen kann.

III. Daß die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Kapitalherabsetzung um einen Betrag in Höhe von EUR 37.500,- (sieben und dreissig tausend fünf hundert euro) von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von EUR 237.500,- (zwei hundert sieben und dreissig tausend fünf hundert euro) auf EUR 200.000,- (zwei hundert tausend euro), durch die Annullierung der Anteile der Klassen A und B.

2.- Abänderung der Artikel 8, 11 und 21 der Satzung.

Der Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche die Geschäftsführung dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von EUR 37.500,- (sieben und dreißig tausend fünf hundert euro) von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von EUR 237.500,- (zwei hundert sieben und dreißig tausend fünf hundert euro) auf EUR 200.000,- (zwei hundert tausend euro) herabzusetzen, durch die Rückerstattung an die Gesellschafter eines Betrages in Höhe von EUR 602.096,- für die Anteile der Klasse A und in Höhe von EUR 5.400.000,- für die Anteile der Klasse B und durch die Annullierung der 1.250.000 Anteile der Klasse A und der 2.500.000 Anteile der Klasse B.

Alle erforderlichen Vollmachten zur Umsetzung der vorangehenden Beschlüsse werden der Geschäftsführung erteilt.

Aufschiebung der Ausschüttung

Der unterzeichnende Notar weißt die Generalversammlung auf die Vorschriften des Artikels 69 des Gesetzes über Handelsgesellschaften hin, welche im Rahmen des Schutzes von etwaigen Gläubigern vorsehen, daß die Kapitalrückzahlung an die Gesellschafter nicht ohne Vorbehalte und frei von Rückforderungen vor dem Ablauf einer Frist von 30 (dreißig) Tagen nach der Veröffentlichung des vorliegenden Protokolls im Luxemburger Mémorial C erfolgen kann.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen werden die Artikel 8, 11 und 21 der Satzung wie folgt geändert:

Art. 8. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zweihundert tausend Euro (EUR 200.000,-) und ist aufgeteilt auf

- Zwei Millionen fünf hundert tausend (2.500.000) Stammanteile der Klasse C;
- Zwei Millionen fünf hundert tausend (2.500.000) Stammanteile der Klasse D;
- Zwei Millionen fünf hundert tausend (2.500.000) Stammanteile der Klasse E,
- Zwei Millionen fünf hundert tausend (2.500.000) Stammanteile der Klasse F,
- Zwei Millionen fünf hundert tausend (2.500.000) Stammanteile der Klasse G,
- Zwei Millionen fünf hundert tausend (2.500.000) Stammanteile der Klasse H,
- Zwei Millionen fünf hundert tausend (2.500.000) Stammanteile der Klasse I und
- Zwei Millionen fünf hundert tausend (2.500.000) Stammanteile der Klasse J.

Mit einem Nennwert von je einem Einhundertstel Euro (EUR 0,01), die Stammanteile der Klassen C, D, E, F, G, H, I und J werden als „Stammanteile“ bezeichnet, alle Anteile haben die gleichen Rechte und Pflichten wie erklärt in dieser Gesellschaftssatzung. In dieser Gesellschaftssatzung bedeutet die „Gesellschafter“ die Inhaber der Anteile zu gegebener Zeit und „Gesellschafter“ wird entsprechend ausgelegt.

Art. 11. Das Gesellschaftskapital kann herabgesetzt werden durch (i) Rückkauf und Annullierung der Gesamtheit einer Anteilsklasse, oder (ii) durch Rückkauf und Annullierung der gesamten von einem Gesellschafter in jeder Anteilsklasse gehaltenen Anteile, wie jederzeit durch die Geschäftsführer vorgeschlagen werden und durch die Gesellschafterversammlung genehmigt werden kann, vorausgesetzt jedoch, dass das Gesellschaftskapital über dem gesetzlich festgelegten Minimum liegt.

Im Falle eines Rückkaufs und einer Annullierung der Gesamtheit einer Anteilsklasse muss diese Rückkauf und Annullierung der Anteile in alphabetischer Reihenfolge erfolgen (beginnend mit den Vorzugsanteilen der Klasse C).

Im Falle einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals durch den Rückkauf und die Annullierung der Gesamtheit einer Anteilsklasse (in der oben genannten Reihenfolge), gewährt diese Anteilsklasse ihren Anteilsinhabern ein Anrecht auf einen Anteil des Gesamtannullierungsbetrags, dies pro rata zu Ihrem Anteil.

Im Falle einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals durch den Rückkauf und die Annullierung von allen von einem Gesellschafter in jeder Anteilsklasse gehaltenen Anteilen, bekommt dieser Gesellschafter einen Rückkaufpreis, der von der Geschäftsführung festgelegt wird und durch die Gesellschafterversammlung genehmigt wird.

Die Gesellschaft kann, unter Beachtung der relevanten gesetzlichen Vorgaben ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 21. Ein Betrag von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns wird zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet, solange bis die gesetzliche Rücklage ein Zehntel des Kapitals beträgt (die „Gesetzliche Rücklage“).

Nach der Bereitstellung der gesetzlichen Rücklage werden die Gesellschafter festlegen, wie der verbleibende jährliche Nettogewinn verteilt werden soll, ob durch vollständige oder teilweise Bildung einer Rückstellung oder als Zuweisung zu einer Provisionszahlung; durch Übernahme bis in das nächste Geschäftsjahr oder durch Ausschüttung, gemeinsam mit den übernommenen Gewinnen, den ausschüttungsfähigen Rücklagen oder den Ausgabepremien an die Gesellschafter.

Unter Berücksichtigung der vorstehenden Bestimmungen können die Geschäftsführer die Ausschüttung von Zwischendividenden an die Gesellschafter unter folgenden Bedingungen beschließen:

- eine Zwischenbilanz wird vom Geschäftsführer oder dem Geschäftsführungsrat erstellt,
- die Zwischenbilanz muss genügend Gewinne, einschließlich vorgetragener Gewinne oder ausschüttungsfähiger Rücklagen ausweisen,
- den Beschluss Zwischendividende auszuzahlen trifft der Geschäftsführungsrat,
- die Entscheidung zur Zahlung von Zwischendividenden wird vom Geschäftsführer oder dem Geschäftsführungsrat getroffen, und
- eine Zusicherung wurde gegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht gefährdet sind und dass fünf Prozent (5%) des jährlichen Gewinns der gesetzlichen Rücklage zugeführt wurden."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Auslagen

Die der Gesellschaft aufgrund oder im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen werden auf eintausendachthundert Euro (EUR 1.800,-) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparanten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Der beurkundende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit auf Ersuchen der erschienenen Parteien, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll die englische Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, die dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, verlesen wurde, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2011. Relation LAC/2011/35842. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011117296/203.

(110134357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Apicius Restaurants Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 162.881.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Thibaut van Hóvell tot Westerfliet, administrateur de sociétés, né à Curaçao (Curaçao), le 12 juillet 1970, demeurant à B-1180 Bruxelles, 23, avenue du Vert Chasseur;

ici représentée par Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 juillet 2011.

- Monsieur Gerben Willems, consultant, né à Deventer (Pays-Bas), le 25 mars 1975, demeurant à NL-1412 HR Naarden, 16, Ferdinand Bolland;

ici représentée par Madame Maria-Josepha HEIJ-SCHUETTE, administrateur de sociétés, demeurant à L-6661 Born, 6, Wangertswee, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} août 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet le commerce en général, et plus particulièrement les investissements, les conseils, les services de catering, ainsi que l'exploitation de restaurants et la vente de nourriture.

La Société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de "APICIUS RESTAURANTS SARL".

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Grevenmacher.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en dix-mille (10.000) parts sociales de un euro virgule vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant

plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le dernier vendredi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de l'année 2012.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Thibaut van Hóvell tot Westerflier, préqualifié,	9.501 parts
2.- Monsieur Gerben Willems, préqualifié,	499 parts
TOTAL: dix mille parts sociales	10.000 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Thibaut van Hóvell tot Westerflier, administrateur de sociétés, né à Curaçao le 12 juillet 1970, demeurant à B-1180 Bruxelles (Belgique), 23, avenue du Vert Chasseur;
 - b) Monsieur Werner Krabbe, consultant, né à Weerselo (Pays-Bas) le 1 octobre 1972, demeurant à NL-3743 HK Baarn (Pays-Bas), 8, De Genestetlaan,

c) La société en commandite à responsabilité limitée BFSH Management SCRL, avec siège social à B-1050 Bruxelles, avenue Louise 176, boîte 9, RPM Brussels 0425.267.301 et représentée par son représentant permanent Monsieur Thibaut van Hóvell tot Westerflier, gérant, préqualifié.

3.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Reding, M.-J. Heij-Schuette, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 août 2011. Relation: RED/2011/1671. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011116983/163.

(110134382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Ourakan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.990.

Dans le cadre de la réunion de l'assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 avril 2011 à 13h00, il a été décidé:

D'accepter la démission de l'actuel commissaire aux comptes, ADOMEX S.à.r.l, société ayant son siège social 4, rue Jean-Pierre PROBST, L-2352 Luxembourg, avec effet au 10 mai 2011, et de nommer comme nouveau commissaire SERVICAC S.à.r.l, société ayant son siège social, 4 rue Jean-Pierre PROBST, L-2352 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OURAKAN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011116228/17.

(110132121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

TPL Augsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.125,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.094.

In the year two thousand and eleven, the fifth day of August, before M^e Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BRACK CAPITAL KAUF LAND S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 159.866 (Brack),

hereby represented by Danielle Schroeder, company manager, residing professionally in Luxembourg, in her capacity as authorised representative of the Company,

AND,

MRS. HELI OLAMI, born on March 27, 1970, domiciled at 5th Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat-gan, Israël,

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal ,

being all the shareholders (the Shareholders) of TPL AUGSBURG S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 123.094 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 15, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o -275 of March 1st, 2007. The articles of association of the Company have been

amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 19, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-1785 of August 23, 2007.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Creation of two classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class A shares (the Class A Shares) and (ii) class B shares (the Class B Shares), all having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each;
3. Conversion of the 500 existing shares in the share capital of the Company into Class A Shares;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) Class A Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to thirteen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 13,125.-) by way of the creation and issuance of twenty-five (25) new Class A Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares;
5. Subscription to and payment of the newly issued shares as specified under item 4. above by a contribution in kind, the remaining amount to be affected to the Class A share premium account of the Company;
6. Subsequent amendment to article 8. and article 19. of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the creation of new classes of shares adopted under item 2. above and the increase of the share capital specified under item 4.;
7. Amendment to articles 16 and 17 of the Articles, so that the financial year of the Company shall begin on January 1 of any calendar year and shall end on December 31 of the same calendar year;
8. Modification of the current financial year of the Company, having started on October 1, 2010, to be closed on December 31, 2010 instead of September 30, 2011;
9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;
10. Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that they have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to create two classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class A shares (the Class A Shares) and (ii) class B shares (the Class B Shares), all having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to convert the five hundred (500) existing shares in the share capital of the Company into Class A Shares.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred twenty-five euro (EUR 625.-)

in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) Class A Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to thirteen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 13,125.-)

by way of the creation and issuance of twenty-five (25) new Class A Shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

BRACK CAPITAL KAUF LAND S.À R.L., represented as stated above, declares to subscribe to twenty-three (23) new Class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of two million two hundred thirty-nine thousand fifty-two euro (EUR 2,239,052.-) that it has against the Company (the Brack Receivable).

The contribution of the Brack Receivable in an aggregate amount of two million two hundred thirty-nine thousand and fifty-two euro (EUR 2,239,052.-) is allocated as follows:

(i) an amount of five hundred seventy-five euro (EUR 575.-) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of two million two hundred thirty-eight thousand four hundred seventy-seven euro (EUR 2,238,477) is allocated to the share premium account attached to the Class A Shares of the Company.

The valuation of the Brack Receivable is evidenced by inter alia (i) an interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on August 2, 2011 by the management of Brack and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that:

“Brack is the legal owner of the Brack Receivable. Brack is solely entitled to and possesses the power to dispose of the Brack Receivable;

- the Brack Receivable is freely transferable and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Brack Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Brack;

- the outstanding amount payable by the Company under the Brack Receivable corresponds to its nominal value of two million two hundred thirty-nine thousand and fifty-two euro (EUR 2,239,052.-), as shown in the interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011. Since the date of the interim balance sheet there have been no changes to this outstanding amount. The Company being the debtor of the Brack Receivable, the management proposes to contribute the Brack Receivable into the Company’s equity for a contribution value equal to its nominal value of two million two hundred thirty-nine thousand and fifty-two euro (EUR 2,239,052.-); and

- upon contribution of the Brack Receivable to the Company, the Brack Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

MRS. HELI OLAMI represented as stated above, declares to subscribe to two (2) new Class A Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one hundred ninety-four thousand seven hundred euro (EUR 194,700.-) that she has against the Company (the Olami Receivable).

The contribution of the Olami Receivable in an aggregate amount of one hundred ninety-four thousand seven hundred euro (EUR 194,700.-) is allocated as follows:

(i) an amount of fifty euro (EUR 50) is allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one hundred ninety-four thousand six hundred and fifty euro (EUR 194,650.-) is allocated to the share premium account attached to the Class A Shares of the Company.

The valuation of the Olami Receivable is evidenced by inter alia, (i) an interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on July 25, 2011 by Mrs. Heli Olami and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that:

“Mrs. Heli Olami is the legal owner of the Olami Receivable. Mrs. Heli Olami is solely entitled to and possesses the power to dispose of the Olami Receivable;

- the Olami Receivable is freely transferable and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Olami Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Mrs. Heli Olami;

- The outstanding amount payable by the Company under the Olami Receivable corresponds to its nominal value of one hundred ninety-four thousand seven hundred euro (EUR 194,700.-), as shown in the interim balance sheet of the Company dated as of June 30, 2011. Since the date of the interim balance sheet there have been no changes to this outstanding amount. The Company being the debtor of the Olami Receivable, Mrs. Heli Olami proposes to contribute the Olami Receivable into the Company’s equity for a contribution value equal to its nominal value of one hundred ninety-four thousand seven hundred euro (EUR 194,700.-); and

- upon contribution of the Olami Receivable to the Company, the Olami Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such certificates and a copy of the interim balance sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in the share capital, as follows:

BRACK CAPITAL KAUF LAND S.À R.L.	483 Class A Shares
MRS. HELI OLAMI	42 Class A Shares
Total:	<u>525 Class A Shares</u>

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 8, 16, 17 and 19 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital of the Company is set at thirteen thousand one hundred twenty-five euro (EUR 13,125.-), represented by five hundred twenty-five (525) class A shares in registered form, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (the Class A Shares) all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased in one or several times by the issuance of Class A Shares or class B shares (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the “shares”).

Each share premium amount paid with respect to the issuance of a class of shares in the share capital of the Company shall be attached to such class of shares.

No distribution of any kind can be made on the Class A Shares before the share premium attached to the Class B Shares (if any) is repaid in full.”

“ **Art. 16.** The Company’s financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.”

“ **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

Subject to the provisions of article 8 above, the balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve, as a consequence of the modification of article 16 referred to herein above, that the next Company’s financial year starting on October 1, 2011, will end on December 31, 2011.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued class A shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l’an deux mille onze, le cinquième jour du mois d’août, par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

BRACK CAPITAL KAUFLAND S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.866 (Brack),

ici représentée par Danielle Schroeder, administratrice de société, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que mandataire de la Société valablement autorisé,

ET

Mme HELI OLAMI, née le 27 mars 1970, domiciliée au 5th Tnu'at Hameri Street, 52325 Ramat-gan, Israël,

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

en tant qu'associés (les Associés) de TPL AUGSBURG S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.094 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 275 le 1 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1785 le 23 août 2007.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocations;
2. Création de deux catégories de parts sociales dans le capital de la Société, soit (i) des parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) des parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;
3. Conversion des 500 parts sociales existantes de la Société en Parts Sociales de Classe A;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125) par la création et l'émission de vingt-cinq (25) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;
5. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que mentionné au point 4. ci-dessus par un apport en nature, le solde étant affecté au compte de prime d'émission Classe A de la Société;
6. Modification subséquente des articles 8. et 19. des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y faire figurer la création de nouvelles catégories de parts sociales adoptée au point 2. ci-dessus et l'augmentation du capital social décrite au point;
7. Modification des articles 16 et 17 des Statuts pour que l'exercice social de la Société débute le 1 janvier de chaque année calendaire et prenne fin le 31 décembre de la même année calendaire;
8. Modification de l'actuel exercice social de la Société qui a débuté le 1 octobre 2010 pour qu'il prenne fin le 31 décembre 2010 au lieu du 30 septembre 2011;
9. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;
10. Divers.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société ayant été valablement convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer deux catégories de parts sociales dans le capital de la Société, soit (i) des parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) des parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales de Classe A.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq euros (EUR 625)

afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune,

à treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125)

par la création et l'émission de vingt-cinq (25) nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

BRACK CAPITAL KAUFLAND S.À R.L., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-trois (23) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de deux millions deux cent trente-neuf mille cinquante-deux euros (EUR 2.239.052) qu'elle détient envers la Société (la Créance Brack).

L'apport de la Créance Brack d'un montant total de deux millions deux cent trente-neuf mille cinquante-deux euros (EUR 2.239.052) est affecté de la manière suivante:

(i) un montant de cinq cent soixante-quinze euros (EUR 575) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de deux millions deux cent trente-huit mille quatre cent soixante-dix-sept euros (EUR 2.238.477) au compte de prime d'émission lié au Parts Sociales de Classe A de la Société.

L'évaluation de la Créance Brack est certifiée entre autre par (i) un bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis le 2 août 2011 par la gérance de Brack, reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort dudit certificat que:

«- Brack est le seul propriétaire de la Créance Brack. Brack est le seul ayant droit à la Créance Brack et a le droit d'en disposer.

- la Créance Brack est librement cessible, elle n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété de la Créance Brack apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Brack;

- le solde dû par la Société selon la Créance Brack correspond à sa valeur nominale de deux millions deux cent trente-neuf mille cinquante-deux euros (EUR 2.239.052) comme démontré dans le bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011. Depuis la date du bilan intérimaire, aucune modification n'a été apportée à ce solde. La Société étant le débiteur de la Créance Brack, la gérance propose d'apporter au capital de la Société la Créance Brack dont la valeur d'apport correspond à sa valeur nominale de deux millions deux cent trente-neuf mille cinquante-deux euros (EUR 2.239.052); et

- dès l'apport de la Créance Brack à la Société, la Créance Brack sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Mme HELI OLAMI, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux (2) nouvelles Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libère par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de cent quatre-vingtquatorze mille sept cents euros (EUR 194.700) qu'elle détient envers la Société (la Créance Olami).

L'apport de la Créance Olami d'un montant total de cent quatre-vingtquatorze mille sept cents euros (EUR 194.700) est affecté de la manière suivante:

(i) un montant de cinquante euros (EUR 50) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante euros (EUR 194.650) au compte de prime d'émission lié au Parts Sociales de Classe A de la Société.

L'évaluation de la Créance Olami est certifiée entre autre par (i) un bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis le 25 juillet 2011 par Mme Olami, reconnu et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort dudit certificat que:

«- Mme Olami est la seule propriétaire de la Créance Olami. Mme Olami est le seul ayant droit à la Créance Olami et a le droit d'en disposer.

- la Créance Olami est librement cessible, elle n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises pour le transfert de la propriété de la Créance Olami apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Mme Olami;

- le solde dû par la Société selon la Créance Olami correspond à sa valeur nominale de cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents euros (EUR 194.700) comme démontré dans le bilan intérimaire de la Société en date du 30 juin 2011. Depuis la date du bilan intérimaire, il n'y a eu aucune modification à ce solde. La Société étant le débiteur de la Créance Olami, la gérance propose d'apporter au capital de la Société la Créance Olami dont la valeur d'apport correspond à sa valeur nominale de cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents euros (EUR 194.700); et

- dès l'apport de la Créance Olami à la Société, la Créance Olami sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Les certificats et la copie du bilan intérimaire, après avoir été signés ne varientur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés décident d'enregistrer que la participation dans la Société après l'augmentation de capital est la suivante:

BRACK CAPITAL KAUF LAND S.À R.L.	483 Parts Sociales de Classe A
Mme. HELI OLAMI	<u>42 Parts Sociales de Classe A</u>
Total:	525 Parts Sociales de Classe A

Cinquième résolution

En conséquence des décisions qui précèdent, les Associés décident de modifier les articles 8, 16, 17 et 19 des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125), représenté par cinq cent vingt-cinq (525) parts sociales de Classe A sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune (les Parts Sociales de Classe A) toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté à une ou plusieurs reprises par l'émission de Parts Sociales de Classe A ou de parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales).

Chaque prime d'émission payée en rapport avec l'émission d'une catégorie spécifique de parts sociales dans le capital social de la Société sera liée à ladite catégorie de parts sociales.

Aucune distribution de quelque nature ne sera effectuée sur les Parts Sociales de Classe A avant que la prime d'émission liée au Parts Sociales de Classe B (le cas échéant) ne soit entièrement remboursée.»

« **Art. 16.** L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale avec le bilan.»

« **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Sous réserve des dispositions de l'article 8 ci-dessus, le solde est à la disposition des associés.

Les Associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base de relevés de comptes établis par les gérants montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut être supérieur aux bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve prévue par la loi ou par les présents statuts.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.»

Sixième résolution

Les associés décident, suite à la modification de l'article 16 dont question ci-dessus, que le prochain exercice social, commençant le 1^{er} octobre 2011, se terminera le 31 décembre 2011.

Septième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales de classe A nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3500.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: D. Schroeder, V. Schmitt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2011. LAC/2011/36050. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116145/361.

(110133244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

IKB International, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 17.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011116211/12.

(110132272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

LaSalle UK Investment Property Company IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 262.040,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.015.

L'adresse de Monsieur Jamie LYON, gérant de la Société, qui était au 33 Cavendish Square, GB - W1A 2NF Londres, Royaume-Uni, a changé et est désormais la suivante:

1, Curzon Street, W1J 5HD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011116214/15.

(110132616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 8 août 2011 que les transferts suivants ont été effectués:

- Madame Nathalie Moreau a transféré la totalité des 147.966 parts sociales de classe B ainsi que la totalité des 83.179 parts sociales préférentielles qu'elle détenait auprès de la Société à Algeco/Scotsman Management S.C.A. ("ASM");

- Algeco/Scotsman Management Partnership (U.S) a transféré 962.534 parts sociales de classe A sur les 40.005.207 parts sociales de classe A qu'elle détenait auprès de la Société à ASM. Après ce transfert Algeco/Scotsman Management Partnership (U.S) ne détiendra plus que 39.042.673 parts sociales de classe A auprès de la Société; and

- Algeco/Scotsman Management Nominee Ltd a transféré 1.023.392 parts sociales de classe B sur les 8.789.137 parts sociales de classe B et 332.716 parts sociales préférentielles sur les 6.155.320 parts sociales préférentielles qu'elle détenait auprès de la Société à ASM. Après ce transfert Algeco/Scotsman Management Nominee Ltd ne détiendra plus que 7.765.745 parts sociales de classe B et 5.822.604 parts sociales préférentielles auprès de la Société.

Suite à ces transferts ASM détient les parts sociales suivantes de la Société:

- Parts sociales de classe A:	6.719.533
- Parts sociales de classe B:	22.618.238
- Parts sociales préférentielles:	5.185.794

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011118618/27.

(110135824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Steho Energy A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 162.936.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den zweiten August.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1) Vladimir KHORYAKOV, Ingenieur, wohnhaft zu 462429 Orsk (Russische Föderation), Aktyubinskaya 26,
 - 2) Arkadiy STEPANOV, Ingenieur, wohnhaft zu 462420 Orsk (Russische Föderation), Novosibirskaya 12,
 - 3) Arthur TRÄNKLE, Kaufmann, wohnhaft zu D-72622 Nürtingen (Deutschland), Pfeiferstraße 21/1,
 - 4) Eugen JANSEN, Ingenieur, wohnhaft zu D-39444 Hecklingen (Deutschland), Gänsefurth 36,
 - 5) Eric STREMPPEL, Wirtschaftsinformatiker, wohnhaft zu D-39217 Schönebeck (Deutschland), Große Sorge 1,
- hier vertreten durch Katrin Julia DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin (FH), geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, auf Grund fünf Vollmachten unter Privatschrift vom 19. Juli 2011,

welchen Vollmachten nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "STEHO ENERGY A.G." gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobilier- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt ZWEIUNDSDREISSIGTAUSEND EURO (32.000,-€), eingeteilt in HUNDERT (100) Aktien mit einem Nominalwert von je DREIHUNDERTZWANZIG EURO (320,-€), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Mittwoch des Monats Juli jedes Jahres um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2012.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1) Vladimir KHORYAKOV, sechsundfünfzig Aktien	56
2) Arkadiy STEPANOV, dreiunddreissig Aktien	33
3) Arthur TRÄNKLE, fünf Aktien	5
4) Eugen JANSEN, vier Aktien	4
5) Eric STREMPPEL, zwei Aktien	<u>2</u>
Total: Hundert Aktien	100

Das gezeichnete Kapital wurde bar bis fünfundzwanzig Prozent (25%) eingezahlt, ausmachend ACHTTAUSEND (8.000,-) EURO. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von ACHTTAUSEND (8.000,-) EURO zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr EIN TAUSEND EURO (1.000,-€).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt, die der Kommissare auf einen (1) und die der geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Vladimir KHORYAKOV, Ingenieur, wohnhaft zu 462429 Orsk (Russische Föderation), Aktyubinskaya 26.
- b) Arthur TRÄNKLE, Kaufmann, wohnhaft zu D-72622 Nürtingen (Deutschland), Pfeiferstraße 21/1.
- c) Eugen JANSEN, Ingenieur, wohnhaft zu D-39444 Hecklingen (Deutschland), Gänsefurth 36.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt: LCG International A.G. (R.C. B86.354), mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied wird ernannt, Arthur TRÄNKLE, vorgenannt.

Vierter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Kommissars und des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2016 befindet.

Fünfter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Sechster Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand eleven, on the second of August.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) Vladimir KHORYAKOV, Ingenieur, residing in 462429 Orsk (Russian Federation), Aktyubinskaya 26,
- 2) Arkadiy STEPANOV, Ingenieur, residing in 462420 Orsk (Russian Federation), Novosibirskaya 12,
- 3) Arthur TRÄNKLE, Kaufmann, residing in D-72622 Nürtingen (Germany), Pfeiferstraße 21/1,
- 4) Eugen JANSEN, Ingenieur, residing in D-39444 Hecklingen (Germany), Gänsefurth 36,
- 5) Eric STREMPPEL, Wirtschaftsinformatiker, residing D-39217 Schönebeck (Germany), Große Sorge 1,
here represented by Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin (FH), residing professionally in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, by virtue of five proxies given under private seal on the 19th July, 2011,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "STEHO ENERGY A.G."

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY TWO THOUSAND EURO (32.000,-€) represented by ONE HUNDRED (100) shares with a par value of THREE HUNDRED TWENTY EURO (320,-€) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law. The General Assembly or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Wednesday of the month of July at 14.00 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2011.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2012.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1) Vladimir KHORYAKOV, fifty-six shares	56
2) Arkadiy STEPANOV, thirty-three shares	33
3) Arthur TRÄNKLE, five shares	5
4) Eugen JANSEN, four shares	4
5) Eric STREMPPEL, two shares	<u>2</u>
Total: Hundred shares	100

All these shares have been paid up in cash by twenty-five percent (25%) of their nominal value, so that the sum of eight thousand Euro (EUR 8.000,-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The shares will stay nominative shares until the capital will be fully paid up.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about ONE THOUSAND EURO (1.000,- €).

Extraordinary General Meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity:

First resolved

The number of Directors is set at three (3), that of the auditors at one (1) and that of the managing Directors of the Company at one (1).

The following are appointed Directors:

- a) Vladimir KHORYAKOV, Ingenieur, residing in 462429 Orsk (Russian Federation), Aktyubinskaya 26.
- b) Arthur TRÄNKLE, Kaufmann, residing in D-72622 Nürtingen (Germany), Pfeiferstraße 21/1.
- c) Eugen JANSEN, Ingenieur, residing in D-39444 Hecklingen (Germany), Gänsefurth 36.

Second resolved

Is elected as auditor: LCG International A.G. (R.C. B86.354), with registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Third resolved

The following is appointed managing Director of the Company, Arthur TRÄNKLE, prenamed.

Fourth resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2016.

Fifth resolved

The address of the company is fixed in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Sixth resolved

Pursuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (theirs) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: DUKIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 août 2011. REM 2011 / 1074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011117854/262.

(110135392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

LaSalle UK Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 249.740,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.818.

L'adresse de Monsieur James LYON, gérant de la Société, qui était au 33, Cavendish square, GB-W1A 2NF London, a changé et est désormais la suivante:

1, Curzon Street, W1J 5HD Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011116215/15.

(110132608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Alpha Union Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.689.

Im Jahre zweitausendelf, am zweiten August.

Vor Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz zu Rambrouch (Großherzogtum Luxemburg).

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft ALPHA UNION INVEST, mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, die am 6. November 2000 gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Junglinster, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ (das "Mémorial") Nummer 354 vom 15. Mai 2001. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert am 20. November 2002 gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg, veröffentlicht im „Memorial" Nummer 134 vom 10. Februar 2003.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Albert PENNACCHIO, „Senior Director“, mit professioneller Anschrift in L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Marc MERCIER, „Deputy Director“, mit professioneller Anschrift in L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Die Versammlung bestellt als Stimmenzähler Herrn Luc HANSEN, „licencie en administration des affaires“, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. - Dem gegenwärtigen Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmenzähler und dem Notar unterzeichnet.

II. - Da sämtliche 500.000 (fünfhunderttausend) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III. - Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 27.000.000,- um es von EUR 50.000.000,- auf EUR 77.000.000,- zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von 270.000 neuen Aktien zu je EUR 100,-, gezeichnet und voll eingezahlt durch Dexia Banque Internationale.

2. Anpassung des ersten Absatzes des Artikels 5 wie folgt:

„Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt SIEBENUNDZIEBZIG MILLIONEN EURO (EUR 77.000.000,-) eingeteilt in SIEBENHUNDERTSIEBZIGTAUSEND (770.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EINHUNDERT EURO (EUR 100,-).“

3. Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung vom dritten Dienstag des Monats Juli um 14.00 Uhr auf den dritten Dienstag des Monats Juni um 14.00 Uhr und für das erste Mal im Jahr 2012.

4. Anpassung des ersten Absatzes des Artikels 15 der Satzungen wie folgt:

„Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 14.00 Uhr.“

5. Anpassung von Artikel 11 und Artikel 16 der Satzungen um sie an das Gesetz vom 25 August 2006 anzupassen, wie folgt:

Art. 11. „Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen“.

Art. 16. „Der Versammlungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen“.

Nach Beratung trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Erhöhung des Kapitals um EUR 27.000.000,- (siebenundzwanzig Millionen Euro), um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 50.000.000,- (fünfzig Millionen Euro) auf EUR 77.000.000,- (siebenund-siebzig Millionen Euro) zu bringen, durch die Schaffung und die Ausgabe von 270.000 (zweihundertsiebzigttausend) neuen Aktien zu je EUR 100,- (einhundert Euro).

Zeichnung und Einzahlung

Der Minderheits-Aktionär hat ausdrücklich den Verzicht auf sein Bezugsrecht erklärt.

Die Generalversammlung beschließt die Zeichnung von 270.000 (zweihundertsiebzigttausend) neuen Aktien durch Dexia Banque Internationale, Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Die Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 27.000.000,- (siebenundzwanzig Millionen Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 5 (Absatz 1) der Satzung wie folgt anzupassen:

„Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt SIEBENUNDZIEBZIG MILLIONEN EURO (EUR 77.000.000,-) eingeteilt in SIEBENHUNDERTSIEBZIGTAUSEND (770.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EINHUNDERT EURO (EUR 100,-).“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung vom dritten Dienstag des Monats Juli um 14.00 Uhr auf den dritten Dienstag des Monats Juni um 14.00 Uhr und für das erste Mal im Jahr 2012, und beschließt Artikel 15 (Absatz 1) der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 14.00 Uhr.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 11 und Artikel 16 der Satzungen abzuschaffen um sie an das Gesetz vom 25 August 2006 anzupassen, wie folgt:

Art. 11. „Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen“.

Art. 16. „Der Versammlungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen“.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf sechstausendsiebenhundert Euro (EUR 6.700,-) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Pennacchio, M. Mercier, L. Hansen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 août 2011. Relation: RED/2011/1686. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 8. August 2011.

Référence de publication: 2011116979/93.

(110134383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Lothian Partners 27 (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.530.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour Lothian Partners 27 (S. à r.l.) SICAR

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2011116217/14.

(110132107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.655.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 25 juillet 2011 et avec effet immédiat, que l'associé de la Société, Rhône Offshore Partners III L.P., a transféré 6.250 parts qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- OEC Holdings 3-A L.P., a limited partnership, constitué et régi selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et immatriculé auprès du Companies Registrar of the Cayman Islands sous le numéro 49704, 1.598 parts;

- OEC Holdings 3-B L.P., a limited partnership, constitué et régi selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et immatriculé auprès du Companies Registrar of the Cayman Islands sous le numéro 49666, 1.332 parts;

- OEC Holdings 4 L.P., a limited partnership, constitué et régi selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et immatriculé auprès du Companies Registrar of the Cayman Islands sous le numéro 49703, 2.931 parts;

- Romolo Holdings C.V., a Dutch limited partnership (commanditaire vennootschap), constitué et régi selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à l'adresse suivante: Rhône Group L.L.C., 630, 5th Avenue, 27th Floor, New York, New York 10111, 389 parts.

Les parts de la Société en date du 25 juillet 2011 étaient réparties comme suit:

- OEC Holdings 3-A L.P.	1.598 parts
- OEC Holdings 3-B L.P.	1.332 parts
- OEC Holdings 4 L.P.	2.931 parts

- Romolo Holdings C.V.	389 parts
- Triton Fund III L.P.	5.595 parts
- Triton Fund III No.2 L.P.	460 parts
- Triton Fund III G L.P.	84 parts
- Triton Fund III F&F No.2 L.P.	12 parts
- Triton Fund III F&F No.3 L.P.	33 parts
- Triton Fund III F&F G L.P.	18 parts
- Triton Fund III F&F No.4 L.P.	45 parts
- Triton Fund III F&F L.P.	3 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à R.L.

Signatures

Référence de publication: 2011117678/40.

(110135037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

LX Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.042.

—
 Veuillez être informé que l'adresse de Mid Europa Fund III, L.P., l'associé unique est désormais: Tudor House, 2nd Floor, Le Bordage, St Peter Port, GY1 1BT Guernesey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

LX Alpha S.à r.l.

Représentée par Julien François

Gérant de classe B

Référence de publication: 2011116218/15.

(110132471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Majac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 67.182.

—
 Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 juillet 2011.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2011116222/13.

(110132254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.006.875,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

—
 Extrait du procès verbal de L'Assemblée Générale Extraordinaire Tenue en date du 11 août 2011 au siège social de la société

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 11 août 2011 que:

1. M. Andrew (Andy) Briggs, administrateur, résident à 48 Holland Park Avenue, London, W11 3QY, né le 24 mars 1966 à Chelmsford, Grande Bretagne, est élu au poste d'administrateur de la société.

2. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

3. Le conseil d'Administration de la société est désormais composé de Madame et Messieurs:

1. John Kyle Stone, résident à UK - Betchworth - chairman AGM 2014
2. Frederick (Frits) Bernard Deiters, résident à NL - Blaricum AGM 2012
3. Robert Deed, résident à L-Walferdange AGM 2012
4. David Steinegger, résident à L - Waldbredimus AGM 2014
5. Evelyn Bourke, résident à UK-Beckenham AGM 2014
6. Martin Naville, résident à CH - Küsnacht AGM 2014
7. Norbert Becker, résident à L - Bridel AGM 2014
8. Rocco Sepe, résident à UK- Worthing AGM 2014
9. Andrew (Andy) Briggs, résident à UK - London AGM 2014

Pour la société
Benoît Sirot
Company Secretary

Référence de publication: 2011118360/26.

(110135719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Pernety Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.824.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 26 janvier 2011

5^{ème} Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance, l'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet rétroactif au 12 novembre 2010, le mandat d'Administrateur de M. Alain Geurts, M. Guillaume Scroccaro et Mme Frédérique Mignon ainsi que le mandat du Commissaire la société A&C Management Services Sàrl jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle à tenir en 2016.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour PERNETY HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011117783/19.

(110135398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Manoir Kasselslay Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9769 Roder, Maison 21.

R.C.S. Luxembourg B 102.515.

Les Comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10/08/2011.

Pour MANOIR KASSELSLAY S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2011116223/12.

(110132094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

MR Promotions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 69.703.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10/08/2011.

Pour MR PROMOTIONS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2011116224/12.

(110132100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

MSI Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.174.

Veillez être informé que l'adresse de Emerging Europe Convergence Fund II, L.P., l'associé unique est désormais: Tudor House, 2nd Floor, Le Bordage, St Peter Port, GY1 1BT Guernesey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

MSI Alpha S.à r.l.

Représentée par Julien François

Gérant de classe B

Référence de publication: 2011116225/15.

(110132474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Optim-Solutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.357.

Les Comptes annuels au 31/05/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10/08/2011.

Pour OPTIM SOLUTIONS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2011116226/12.

(110132098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Orchestra Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 9, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 91.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Orchestra Luxembourg S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011116227/13.

(110132119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Wire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 93.748.

La dénomination de l'administrateur de la Société, société anonyme de droit luxembourgeois Natixis Luxembourg S.A., dont le siège social est situé au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.141 a changé et est désormais la suivante: Natixis Trust.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2011.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2011116241/14.

(110132606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Partelcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 71.866.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10/08/2011.

Pour PARTELCOM S.A.
J. REUTER

Référence de publication: 2011116229/12.

(110132104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Perus 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.422.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2010 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2010 déposé le 21 mars 2011 no L110045319.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011116230/12.

(110132110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 162.880.

Extract of the articles of association of Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S. (the "Company").

1. Shareholders: Becton, Dickinson and Company, a company incorporated under the laws of New Jersey, having its registered office at 1 Becton Drive, Franklin Lakes, New Jersey 07417, United States of America, the limited shareholder; and

Becton Dickinson Luxembourg II LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, the unlimited shareholder.

2. Name of the Company: Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S.

3. Legal Form: Limited corporate company («société en commandite simple»).

4. Corporate object: The purpose for which the Company is established is:

(i) to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any Luxembourg or foreign companies belonging to the members of the same group of companies to which the Company belongs, in whatever form, and the administration, management, control and development of those participating interests.

(ii) To borrow monies in any form, except by way of public offer. Furthermore, the Company may undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests with companies belonging to the members of the same group of companies to which the Company belongs, including without limitation, the granting of loans and facilities to these companies, the granting of any assistance, advances or guarantees to these companies.

(iii) To carry out any such transactions, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose.

5. Registered office: The Company has its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Shareholders: Unlimited and Limited Liability: The unlimited shareholder is liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholder is only liable up to the amount of its capital contribution. It shall take no part in the management of the Company and shall have no right or authority to act for the Company to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company.

7. Manager: nature and limit of its powers: The Company is managed by one or more managers appointed by the general meeting of shareholders at a majority of the shareholders representing half of the shares of the Company, including the favorable vote of all unlimited shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least two managers.

The manager(s) need not be shareholders of the Company. At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders may remove and replace any manager at a majority of the shareholders representing half of the shares of the Company, including the favorable vote of all unlimited shareholders.

In any case, a limited shareholder can never be a manager of the Company.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objectives and in compliance with the terms of this article.

Powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/her/its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company, a manager is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or by any other similar means of communication, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers, shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or e-mail or by any other similar means of communication another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager by proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or teletype, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in multiple copies of an identical resolution, and such resolution shall be effective on the date the last manager signs the resolution.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Manager:

- Becton Dickinson Luxembourg II LLC, 1209 Orange Street, Wilmington 19801, United States of America

8. Share capital. The issued share capital is set at USD 70,000 (seventy thousand United States Dollars of America) represented by 70,000 (seventy thousand) issued shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each, divided into 66,500 (sixty-six thousand five hundred) limited shares for Becton Dickinson and Company (the "Limited Shares"), the limited shareholder ("commanditaire"), and 3,500 (three thousand five hundred) unlimited shares for Becton Dickinson Luxembourg II LLC (the "Unlimited Shares"), the unlimited shareholder ("commandite") (and together with the Limited Shares, the "Shares").

9. Date of Constitution. The Company was incorporated on 27 July 2011.

10. Duration. The Company is constituted for an unlimited period of time.

11. Financial year. Exceptionally the first financial year shall begin on 27th July 2011 and end on 30th September 2011. The Company's financial year starts on 1st October and ends on 30th September of each year.

Luxembourg, August 16, 2011.

Marjorie Binet.

Extrait de l'acte de constitution de Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S. (la «Société»).

1. Désignation des associés solidaires. Becton, Dickinson and Company, une société constituée selon le droit de New Jersey, ayant son siège social sis au 1 Becton Drive, Franklin Lakes, New Jersey 07417, Etats-Unis d'Amérique, associé commanditaire; et

Becton Dickinson Luxembourg II LLC, une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, associé commandité.

2. Dénomination sociale. Becton Dickinson Luxembourg II S.C.S.

3. Forme juridique. Société en commandite simple.

4. Objet social. L'objet de la Société est:

(i) D'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec l'acquisition d'intérêts de participation dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères appartenant à des membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient, dans n'importe quelle forme, et l'administration, le management, le contrôle et le développement de ces intérêts de participation.

(ii) D'emprunter dans n'importe quelle forme, excepté par voie d'offre publique. De plus, la Société peut entreprendre des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec la maintenance, l'administration, le management, le contrôle et le développement d'intérêts de participation avec des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant, de façon non limitative, l'octroi de prêts et lignes de crédit à ces sociétés.

(iii) réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet social.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

6. Associés. responsabilité limitée et responsabilité illimitée: L'associé commandité est indéfiniment responsable des engagements de la Société vis-à-vis des tiers.

L'associé commanditaire est uniquement tenu responsable jusqu'à concurrence des fonds qu'il a apporté. Il n'intervient pas dans la gérance, et n'a aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou participer ou intervenir d'une quelconque manière dans la gérance de la Société.

7. Gérant: nature et limites de ses pouvoirs. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés à la majorité des associés représentant la moitié des parts sociales de la Société incluant le vote favorable de tous les associés commandités. Dans le cas où plusieurs gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants.

Les gérants peuvent ne pas être associés. A tout moment et ad nutum, l'assemblée générale des associés pourra renvoyer ou remplacer tout gérant à la majorité des associés représentant la moitié des parts sociales de la Société incluant le vote favorable de tous les associés commandités.

Dans tous les cas, un associé commanditaire ne peut jamais être gérant de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et aux termes du présent article.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Chaque gérant ne contracte aucune obligation personnelle dans le cadre de ses fonctions concernant ses agissements régulièrement pris au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, un gérant est seulement responsable de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par la majorité des membres présents ou représentés.

Une convocation de toute réunion du conseil de gérance devra être donnée à tous les gérants, au moins 1 (un) jour avant l'heure prévue pour ladite réunion sauf en cas de survenance d'une urgence, dont la nature doit être présentée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature de l'affaire à discuter.

Toute convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à être convoqué par consentement écrit ou par fax, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux fixés dans un calendrier adopté par une résolution antérieure du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, nécessiteront la présence d'au moins deux gérants, soit présents en personne, par procuration ou représentant, qui formeront un quorum.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, fax, câble, télégramme, télex ou électroniquement, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant par procuration.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions devront être prises expressément que cela soit par lettre circulaire, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être relatée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et une telle résolution sera effective à la date à laquelle le dernier gérant signe la résolution.

Les délibérations du conseil de gérance devront être enregistrées dans les minutes qui devront être signées par le président ou par deux gérants. Toute retranscription ou extrait de ces minutes devra être signé(e) par le président ou par deux gérants.

Une partie des gérants ou tous les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants de la réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle dite réunion.

Le gérant est:

- Becton Dickinson Luxembourg II LLC, 1209 Orange Street, Wilmington 19801, Etats-Unis d'Amérique.

8. Capital social. Le capital social est fixé à 70.000 USD (soixante-dix mille Dollars américains), représenté par 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales émises d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars américain) chacune, elles-mêmes divisées en 66.500 (soixante-six mille cinq cent) parts sociales de commanditaire pour Becton Dickinson and Company (les «Parts Sociales Limitées»), le commanditaire, et 3.500 (trois mille cinq cent) parts sociales de commandité pour Becton Dickinson Luxembourg II LLC, le commandité (les «Parts Sociales Illimitées») et ensemble avec les Parts Sociales Illimitées les «Parts Sociales Ordinaires»).

9. Date de constitution. La Société a été constituée le 27 juillet 2011.

10. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

11. Exercice social. Exceptionnellement, le premier exercice social commence le 27 juillet 2011 et finit le 30 septembre 2011.

L'exercice social normal commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Marjorie Binet.

Référence de publication: 2011118017/192.

(110134571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Alcentra Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 147.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alcentra Fund S.C.A. SICAV-SIF

Un Mandataire

ROBERT QUINN

MANAGER

Référence de publication: 2011116250/14.

(110133275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

PSPEUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.797.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011116231/11.

(110132112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Pëtzgewan S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 20, Henneschtgaass.

R.C.S. Luxembourg E 4.553.

—
STATUTS

Ont comparu:

1. Madame Jeannine BECKIUS, épouse BLASCHETTE, née à Neudorf, le 5 juillet 1955, mariée, demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 20, Hennescht Gaass,

Et

2. Monsieur Bernard BLASCHETTE, né à Luxembourg, le 9 mai 1986, célibataire, demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 20, Hennescht Gaass.

Lesquels ont comparu et arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer.

Objet - Dénomination - Durée - Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 2. La société prend la dénomination de PËTZGEWAN SCI.

Art. 3. La société est constituée pour durée illimitée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participations.

Art. 4. Le siège social est établi à L-5485 Wormeldange-Haut, 20, Hennescht Gaass. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime du gérant.

Apports - Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à Cent (100,-) euros. Il est représenté par parts d'intérêts de un (1,-) euro chacune. Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

1. Madame Jeannine BECKIUS, épouse BLASCHETTE, prénommée	99
1. Monsieur Bernard BLASCHETTE, prénommé	<u>1</u>
En Total Cent parts	100

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de Cent (100,-) euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession de parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du code civil.

La cession des parts entre vifs et la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

La cession des parts à des tiers non associés ne pourra avoir lieu qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés décidant à l'unanimité.

Pour toutes ces cessions de parts, le prix de cession sera fixé chaque année par l'assemblée générale annuelle statutaire, après adoption du bilan, sur proposition du ou des administrateurs gérants. Ce point doit être porté à l'ordre du jour. Le prix ainsi fixé sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante et ne peut être modifié entre temps que par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité des trois quarts des voix et des participations.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous les actes qui contiennent des engagements au nom de la société, le ou les administrateurs-gérants devront sous leur responsabilité obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants. Les héritiers et bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréées doivent faire offre de vente de leurs parts d'intérêts aux autres associés.

Cette offre est à faire endéans les six mois à compter du jour de décès de l'associé. Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Administration de la société

Art. 10. L'administration et la gestion de la société sont exercées par un ou plusieurs administrateurs-gérants désignés par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix des parts existantes.

Le ou les administrateurs-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 11. Le ou les administrateurs-gérants peuvent être indemnisés pour les devoirs qu'ils remplissent pour le compte de la société. Cette indemnité est fixée annuellement par l'assemblée générale.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Assemblée générale

Art. 13. Les associés sont réunis chaque année en assemblée générale convoquée par le ou les administrateurs-gérants date et heure indiquées dans l'avis de convocation.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par le ou les administrateurs-gérants quand ils le jugeront convenable, mais elles doivent l'être par eux dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un tiers au moins de toutes les parts sociales.

Art. 14. Dans toutes assemblées générales chaque part donne droit à une voix et toutes les décisions sont prises à la majorité des trois quarts des voix des parts existantes.

Art. 15. En cas de division de la propriété de parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-proprétaire, le droit de vote appartient au nu-proprétaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs-gérants, dont les attributions seront fixées par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Divers

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales applicables en la matière.

Déclaration pour le fisc

Conformément aux articles 6 et 7 de la loi modifiée du 29 décembre 1971, la société PËTZGEWAN SCI est à considérer comme société familiale.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils ont pris la résolution suivante:

Est nommé administrateur-gérant:

1. Madame Jeannine BECKIUS, épouse BLASCHETTE, prénommée.

La société est engagée par la seule signature de l'administrateur-gérant.

Dont acte, fait et passé à Wormeldange-Haut, le 17 août 2011.

Jeannine BECKIUS / Bernard BLASCHETTE.

Référence de publication: 2011119091/97.

(110135151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Redoma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 144.490.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011116233/11.

(110132256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Royal Classics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 31.244.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10/08/2011.

Pour ROYAL CLASSICS S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2011116234/12.

(110132102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

SportFitness Connection Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6155 Weyer (Junglinster), Maison 4.

R.C.S. Luxembourg B 89.774.

Les Comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10/08/2011.

Pour SportFitnessConnection S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2011116235/12.

(110132103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Alter Domus Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.258.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Alter Domus Participations S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B 161 258, incorporated by a deed of the undersigned notary enacted on May 30, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. inscribed at Luxembourg Trade Register section B number 161.258. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary, on June 29, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address at Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 31,765,505 shares, representing the whole capital of the Company, are represented so the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 833,250 so as to raise it from its present amount of EUR 31,765,505 to EUR 32,598,755 by the issue of 833,250 new shares having a par value of EUR 1 each;
2. Subscription, intervention of the subscriber and full payment of all the new shares by contribution in cash;
3. Amendment of article 7 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, it was decided what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by the amount of EUR 833,250 (eight hundred and thirty-three thousand two hundred and fifty euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,765,505 (thirty-one million seven hundred and sixty-five thousand five hundred and five euro) to EUR 32,598,755 (thirty-two million five hundred and ninety-eight thousand seven hundred and fifty-five euro) by the issue of 833,250 (eight hundred and thirty-three thousand two hundred and fifty) new shares having a par value of EUR 1 (one euro) each.

Second resolution:

It is decided to admit

- Géraldine Schmit, with professional address in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, for 187,388 new shares
- Alan Dundon, with professional address in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, for 162,402 new shares
- Christophe Davezac, with professional address in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, for 174,895 new shares
- Bob Brimeyer, with professional address in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, for 162,402 new shares
- José Correia, with professional address in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, for 112,433 new shares
- Emmanuel Mougeolle, with professional address in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, for 33,730 new shares

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened the subscribers, prenamed, all represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 833,250 (eight hundred and thirty-three thousand two hundred and fifty) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the

amount of EUR 833,250 (eight hundred and thirty-three thousand two hundred and fifty euro), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 7 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ **Art. 7.** The Company’s capital is set at EUR 32,598,755 (thirty-two million five hundred and ninety-eight thousand seven hundred and fifty-five euro) represented by 32,598,755 (thirty-two million five hundred and ninety-eight thousand seven hundred and fifty-five euro) shares of EUR 1 (one euro) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,400.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L’an deux mille onze, le trente juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de la société à responsabilité limitée "Alter Domus Participations S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 161.258, constituée suivant acte reçu le 30 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 juin 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L’assemblée est présidée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, avec adresse professionnelle à Luxembourg et l’assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d’acter que:

I.- L’associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu’il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l’acte.

II. Ainsi qu’il résulte de ladite liste de présence, toutes les 31.765.505 parts sociales, représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour, dont les associés unique a préalablement été informés.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d’un montant de EUR 833,250 pour le porter de son montant actuel de EUR 31,765,505 à EUR 32,598,755 par l’émission de 833,250 parts sociales nouvelles d’une valeur nominale de EUR 1 chacune, par apport en numéraire.

2. Souscription, intervention du souscripteur et paiement en numéraire de toutes les nouvelles actions;

3. Modification afférente de l’article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’assemblée, il est décidé ce qui suit:

First resolution:

Il est décidé d’augmenter le capital social à concurrence de EUR 833.250 (huit cent trente-trois mille deux cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.765.505 (trente-et-un millions sept cent soixante-cinq mille cinq cent cinq euros) à EUR 32.598.755 (trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante-cinq euros) par l’émission de 833.250 (huit cent trente-trois mille deux cent cinquante) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, par apport en numéraire.

Second resolution:

Il est décidé d’admettre

- Géraldine Schmit, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, pour 187.388 nouvelles parts
- Alan Dundon, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff pour 162.402 nouvelles parts
- Christophe Davezac, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, pour 174.895 nouvelles parts
- Bob Brimeyer, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff pour 162.402 nouvelles parts
- José Correia, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff pour 112.433 nouvelles parts
- Emmanuel Mougeolle, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff pour 33.730 nouvelles parts

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs, prénommés, tous représentés par Annick Braquet, prénommée, en vertu de procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 833.250 (huit cent trente-trois mille deux cent cinquante) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 833.250 (huit cent trente-trois mille deux cent cinquante euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Third resolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à EUR 32.598.755 (trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante-cinq euros) divisé en 32.598.755 (trente-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.400.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30698. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011116972/139.

(110134282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Rudd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.177.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2011119771/13.

(110137140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.